



**SYMALIM  
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT  
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 1<sup>er</sup> février 2024**

**N° : 2024-008**  
**OBJET : Demande de subvention auprès d'EDF et de l'Agence de l'Eau pour les travaux  
préalables à la 2<sup>ème</sup> expérimentation de remise en eau de la lône de Jonage**

\*\*\*\*\*

Date de la convocation : **Mercredi 24 janvier 2024**  
Secrétaire de Séance : **Jean-Claude Ray**

\*\*\*\*\*

**L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois de février, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis.**

Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Paris 2024).

<b>Nombre de délégué·e·s :</b> 30	<b>Présent·e·s :</b> 20	<b>en droits de vote :</b> 69
<b>Nombre de droits de vote :</b> 105	<b>Pouvoirs :</b> 5	<b>en droits de vote :</b> 21.5
	<b>Votant·e·s :</b> 25	<b>en droits de vote :</b> 90.5

<b>Liste des présent·e·s :</b>	<b>nombre de votes /délégué·e</b>
METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE 5 + 5
	<del>M. BENZEGHIBA 5</del>
	MME CREUZE 5 + 1.5
	<del>MME DEHAN 5</del>
	<del>MME EL FALOSSI 5</del>
	M. GOMEZ 5 + 5
	<del>MME GROSERRIN 5</del>
	M. QUINIOU 5
	M. RAY 5
	<del>MME REVEYRAND 5</del>
	<del>M. SELLES 5</del>
	M. VIEIRA 5 + 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET 4
CCMP	<del>M. LARIVE 1,5</del>
	<del>MME TERRIER 1,5</del>
LYON	M. CHAPUIS 5,5
	MME TOMIC 5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD 4
	M. VERMEULIN 4

DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	
MEYZIEU	M. QUINIOU	
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	
JONAGE	<del>M. BARGE</del>	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	<del>M. MANCINI</del>	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1 + 5

**Ont donné pouvoir:-**

Madame Gresperrin à Monsieur Vieira - Madame Terrier à Madame Creuze - Madame Reveyrand à Monsieur Gomez - Monsieur Benzeghiba à Madame Pommaz - Mme Dehan à Monsieur Athanaze

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente expose,

Le projet de remise en eau de la lône de Jonage a pour but de restaurer une lône à partir d'une prise d'eau sur le canal de Jonage. Cette mise en eau doit permettre de recréer des milieux aquatiques et humides sur un linéaire de 1,6 km et autour de celui-ci.

Suite à la création de l'ouvrage de prise d'eau sur le canal de Jonage et la réalisation de travaux de remodelage de la lône de Jonage, une première expérimentation de mise en eau a été menée en 2019. Elle n'avait pas permis de conclure sur les modalités de mise en eau définitive. Parmi les conclusions, il est notamment apparu que la mise en eau a provoqué l'envolement non maîtrisé de vastes zones (débits trop élevés), les conditions d'alimentation du captage d'eau potable des Vernes ont été impactées et l'absence de crépines sur les canalisations de prise d'eau sur le canal de Jonage a entraîné une surconcentration de la faune piscicole dans la lône.

Fort de cette expérience, le SYMALIM a construit une seconde expérimentation de remise en eau de septembre 2024 à mai 2025 pour confirmer la faisabilité du projet et valider les conditions d'une pérennisation du dispositif sur des débits inférieurs. Les modalités d'exécution de cette nouvelle opération ont été définies en 2023 en concertation avec le comité de suivi.

En amont de l'expérimentation, il est nécessaire de réaliser des travaux pour répondre aux enjeux :

- Remplacement des vannes sur la prise d'eau

Il est prévu la mise en place de nouvelles vannes pour permettre la régulation d'une gamme de débits inférieures à celle de la première expérimentation.

- Inspection et pose de crépines sur les canalisations de prises d'eau

Un dispositif de crépines sur les canalisations sera installé pour permettre de limiter le transit piscicole en provenance du canal de Jonage.

- Reprise du réseau de piézomètres et instrumentation

Il est prévu la création d'un nouveau piézomètre, la reprise des piézomètres existants et la maintenance du matériel de métrologie pour le suivi hydrogéologique de l'opération.

Les dépenses prévisionnelles de ces opérations sont les suivantes :

- Reconnaissance plongeur des canalisations dans le canal : 2 690 € HT
- Travaux de reprise sur la prise d'eau (vannes et crépines) : 79 000 € HT
- Travaux sur le réseau piézométrique : 9 970 € TTC

soit une dépense prévisionnelle totale de 91 660 € HT, soit 109 992 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant éligible € HT	Agence de l'Eau		EDF	
	48%	43 997 €	40%	36 664 €
91 660 €				

Soit en reste à charges pour le SYMALIM, 29 331 € du montant TTC. Les dépenses sont en grande partie éligibles au FCTVA.

Ces travaux préalables correspondent à la première enveloppe de l'expérimentation. Le suivi de l'expérimentation avec les prestations associées et les actions de communication succéderont.

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter la subvention auprès d'EDF pour un montant de 36 664 € et signer tous les documents afférents
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'eau pour un montant de 43 997 € TTC et signer tous les documents afférents
- **DIT** que la recette d'investissement sera inscrite au Budget principal 2024 du Symalim.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente  
Catherine CREUZE

